

Retraités dans la rue les 12 et 28 septembre

Code du travail :

Les retraités sont-ils concernés ?

Les ordonnances prévues cet été et qui devront être entérinées fin septembre par les députés visent à :

- ✓ tirer les salaires vers le bas par des accords d'entreprise dérogatoires au Code du travail et aux conventions collectives.
- ✓ augmenter la précarité par la généralisation du « contrat de projet »
- ✓ faciliter les licenciements en admettant le motif économique dans une filiale même si la maison-mère fait des profits faramineux, et en limitant les indemnités prud'homales.

Bien sûr, les retraités sont solidaires du combat des salariés parce que ce sont leurs enfants, leurs amis, leurs voisins...

Mais les retraités sont aussi concernés directement parce que moins d'emplois et des emplois moins payés, c'est moins de cotisations et de nouvelles difficultés pour la protection sociale, les retraites et la sécu, dont les retraités seront les premiers à faire les frais.

C'est pour cela que les retraités seront nombreux, aux côtés des salariés dans les manifestations organisées partout en France mardi 12 septembre.

A Montbéliard, à 14H au Champ de Foire.

Gel des pensions, hausse de CSG Ne pas se laisser plumer !

Nous sommes encore plus directement concernés par la hausse de la CSG que M. Macron veut passer de 6,6 à 8,3 %.

Sur une retraite de 1300 € net, on perdrait 24 € : 288 € par an, ce n'est pas rien !

A 1700 €, le prélèvement supplémentaire serait de 30 € mensuel, 360 € par an !

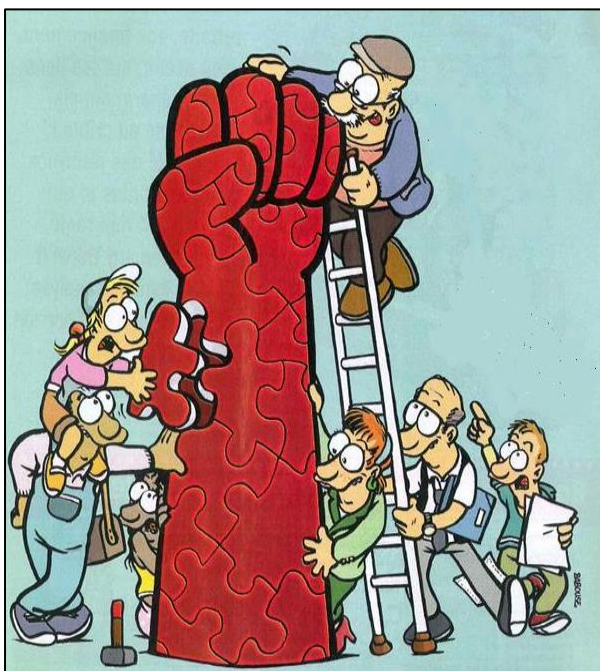
Après 4 ans de blocage de nos pensions, c'est une ponction inacceptable sur notre pouvoir d'achat.

D'autant que l'exonération promise de la taxe d'habitation, étalée sur 3 ans, ne permettra pas de la compenser et se traduira par une nouvelle réduction des services publics.

Alors que dans le même temps M. Macron annonce qu'il va baisser l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), afin d'en exonérer les gros actionnaires !!

Alors que dans le même temps M. Macron annonce qu'il va baisser l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), afin d'en exonérer les gros actionnaires !!

Les organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA, appellent à manifester partout en France contre la hausse de la CSG et pour la revalorisation des pensions, jeudi 28 septembre.



Commémoration du 11 juin 1968

Comme chaque année, nous avons salué la mémoire de Pierre Beylot et Henry Blanchet, tués le 11 juin 1968 par les CRS envoyés par la Direction Peugeot pour casser la grève.

L'occasion de faire le lien entre les combats d'hier et les luttes d'aujourd'hui, avant de partager un moment autour du verre de l'amitié.



Défense du bureau de Poste de La Chiffogne

Les 2 rassemblements organisés les 7 et 19 juin devant le bureau de Poste et dans le hall de PMA, ont permis de mettre en lumière, au-delà du cas de la Chiffogne, une politique de fermeture ou de réduction d'horaires d'ouverture qui touche de nombreux bureaux de poste dans le pays de Montbéliard : Audincourt, Etupes, Exincourt, Colombier-Fontaine, Feche-le-Chatel (titre de l'Est Républicain ci-dessous).



Le combat pour des services publics de proximité va donc se poursuivre, pour toute la population mais plus spécifiquement pour les retraités, principales victimes du « tout numérique ».

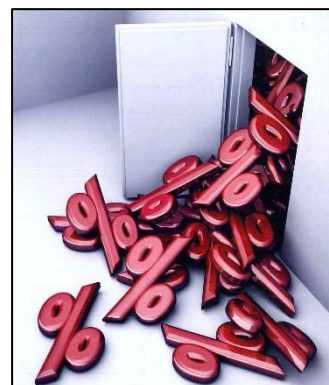
Majorations : réunion avec les responsables ARRCO

Nous avons rencontré les responsables de l'ARRCO, de Malakoff-Médéric et de Humanis, le 3 juillet à Paris. Ils ont dû reconnaître la réalité des problèmes que nous avons soulevés.

Pour faciliter les démarches, nous avons convenu d'une procédure unique, auprès de la direction de l'ARRCO, qui complétera les dossiers et fera suivre aux organismes gestionnaires (Malakoff, Humanis, Klesia, ...)

Pour éviter les démarches inutiles, nous avons précisé les points de réglementation applicables. et les caisses de retraite concernées.

Nous pouvons maintenant communiquer plus largement sur le sujet, sans risque d'envoyer les retraités sur une fausse piste. C'est ce que nous ferons à la rentrée.



Soutien aux salariés des Opalines

Le 5 juillet, une délégation d'aide-soignantes des Opalines, en grève depuis 100 jours, est venue dans le Pays de Montbéliard, accompagnée de journalistes de « Pièces à conviction » (France 3) et de « Là-bas si j'y suis » (France Inter) pour cibler leur principal actionnaire, M. Mennechet, ancien propriétaire du Leclerc de Montbéliard, qui habite à Bart et possède une quinzaine de sociétés

immobilières et financières à Montbéliard.

Avec l'Union locale, nous les avons soutenus et guidés jusqu'au domicile de ce monsieur et au siège de ses sociétés. A noter : l'article poignant de Florence Aubenas sur ce conflit dans Le Monde du 19 juillet, qui éclaire le lien entre les conditions de travail du personnel et les conditions d'accueil des personnes âgées.

Balade à Reclère et fête du syndicat

☺ 22 retraités ont participé à la balade/barbecue de Reclère le 28 juin. Un moment de convivialité si bien organisé que nous sommes rentrés avant l'orage !

☺ 170 convives autour du méchoui à la fête du syndicat le 18 juillet. Un succès qui ne se dément pas !

Mardi 29 août : Congrès de notre syndicat à Gd Charmont

Notre syndicat tient son Congrès le 29 août pour :

- ✓ Faire le bilan de son activité et de son fonctionnement.
- ✓ Définir ses orientations pour les 3 années à venir
- ✓ Elire le Comité exécutif chargé de diriger le syndicat et notamment d'élire en son sein un bureau et un secrétariat.

Chacun d'entre vous a du recevoir le document préparatoire.

Notre collectif-retraités a fait 8 propositions d'amendements pour améliorer ce document, propositions qui seront soumises au débat et au vote du Congrès.

Conformément à la demande du syndicat, nous avons proposé 8 camarades pour participer au futur comité exécutif (Clairette Bouclans, Jean Cadet,



Georges Dizdarevic, Georges Kvartskhava, Bruno Lemerle, Annie Mougin, Michel Seguin, Christophe Verrier). Lors de sa réunion du 18 juillet l'actuel comité exécutif a souhaité y rajouter Christian Driano.

Notre collectif-retraités a aussi désigné 14 délégués qui voteront en notre nom au Congrès, ainsi que des remplaçants en cas d'absence d'un délégué.

Le congrès est un moment important dans le vie du syndicat, qui permet d'échanger et de décider ensemble de nos priorités pour les prochaines années.

Si tu souhaites y participer, n'hésite pas à t'inscrire auprès de Bérénice (03 81 94 25 90).

Congés-seniors : Recours juridique pour l'intéressement

En mai 2017, les préretraités en congé-senior n'ont pas touché le supplément d'intéressement 2016. Notre syndicat a décidé d'engager un recours devant le Tribunal de Montbéliard. Explications.

La direction PSA modifie les règles de répartition de la prime d'intéressement.

L'accord NEC, signé avec CFDT, FO, CFTC et CFE/CGC prévoit une répartition pour moitié en fonction des salaires perçus, et pour moitié en fonction du « travail effectif ».

Cette notion de travail effectif a pour objectif de pénaliser les salariés malades en réduisant leur prime. Comme si l'on choisissait d'avoir un cancer ou un accident de voiture !

Les congés-seniors seront victimes de cette décision puisqu'eux aussi verront leur prime d'intéressement amputée.



Même chose pour les grévistes qui seront pénalisés 3 fois : sur le salaire non perçu pendant la grève, sur la part d'intéressement proportionnelle au salaire et sur la part d'intéressement proportionnelle au « travail effectif » !

Mais, cette disposition du NEC n'est applicable que pour l'intéressement 2017, versé en 2018.

Pour l'intéressement 2016, versé en 2017, un accord transitoire, daté du 27 mars 2017 prévoit :

- ✓ Un intéressement ancienne formule sans critère de travail effectif.
- ✓ Un supplément d'intéressement réparti à raison de 50 % en proportion du salaire et 50% en fonction de la présence.

Il résulte de cet accord que les malades et les congés-seniors, auraient dû toucher 50 % de ce supplément alors qu'ils en ont été totalement privés.

Même si nous considérons qu'une prime d'intéressement ne remplacera jamais une augmentation de salaire, le syndicat a décidé d'une action devant le Tribunal de Grande Instance pour faire respecter les droits des salariés et préretraités.

Du côté du groupe PSA et de Sochaux

Comité de défense des libertés ouvrières et syndicales

Devant la multiplication des procédures disciplinaires ou judiciaires contre les militants CGT dans les différentes usines du groupe PSA, un Comité de défense des libertés ouvrières et syndicales a été créé, parrainé par Gérard Filoche. Vous pouvez apporter votre soutien en signant sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.change.org/p/carlos-tavares-stop-aux-atteintes-aux-libertes-ouvrieres-et-syndicales-dans-le-groupe-psa>

Importation d'intérimaires pour le VSD

La direction PSA de Sochaux a demandé à la société Général Intérim de lui fournir des intérimaires espagnols, portugais, belges, pour la mise en place d'une équipe VSD (Vendredi-Samedi-Dimanche) pour répondre aux commandes 3008.

Cette mesure est choquante mais pas forcément surprenante.

- ✓ Choquante car ce ne sont pas les demandeurs d'emplois qui manquent dans l'Aire Urbaine. Choquante car la Direction PSA utilise la combine des « travailleurs détachés » pour économiser sur les cotisations sociales. Choquante parce que la direction se tourne vers les pouvoirs publics pour trouver des solutions aux problèmes de logement ...
- ✓ Pas surprenante car la Direction a instauré une telle sélection que 2 candidats sur 3 se voient refuser la place : PSA recherche de préférence des hommes, jeunes, costauds, rapides. Malheur aux plus de 40 ans, aux femmes, à ceux qui lors d'une mission précédente ont eu le tort d'être en retard une ou deux fois.
- ✓ Pas surprenante parce qu'en raison des conditions de travail effroyables, beaucoup d'anciens intérimaires de Sochaux ne veulent pas « retourner au bain » et préfèrent des missions chez les sous-traitants.

Pour la CGT, il est urgent d'alléger les charges de travail et de reprendre l'embauche en CDI.

Doublage et nuit impactés

Pour mettre en place le VSD, la direction PSA modifie les horaires de doublage et de nuit.

Le doublage comportera 5 jours du matin et 4 de l'après-midi. Les journées seront plus longues (le matin début à 5H au lieu de 5H21. Le soir fin à 21H55 au lieu de 21H14) avec un casse-croûte de 25 minutes (au lieu de 30) qui pourra être ramené à 20 minutes en cas de « retard de production ».

La nuit, les salariés n'auront que 23 minutes de casse-croûte et une seule pause de 9 minutes seulement.

Un licenciement scandaleux

Un technicien de 47 ans, qui travaille depuis 27 ans à Sochaux est licencié sans avoir commis la moindre faute. Mais parce que son nouveau chef lui reproche une « insuffisance professionnelle ». Au-delà du traitement scandaleux réservé à ce salarié, il y a la volonté de PSA de faire peur et de pousser au départ les techniciens considérés « en sureffectif », notamment du fait du rachat d'Opel.

A noter sur votre agenda

- **Mardi 29 Août. Congrès du syndicat**
à la Halle Polyvalente de Grand Charmont.
- **Judi 31 août. Réunion du Collectif-retraités**
à 14H salle au-dessus du syndicat
- **Mardi 12 septembre : Manifestation Code du travail**
à 14H au Champ de Foire de Montbéliard
- **Judi 28 septembre Manifestation retraités**
Heure et lieu à définir

